

**Procès-verbal officiel de l'Assemblée Générale
des clubs du District de la Côte d'Opale de Football
Le samedi 09 novembre 2024
en la salle Gilbert Liévin de Saint Martin lez Tatinghem**

Le District de la Côte d'Opale a tenu ce samedi 09/11/24 son Assemblée Générale des clubs en la salle Gilbert Liévin de Saint Martin lez Tatinghem.

Clubs présents : Alquines US 533305, Ambleteuse US 523828, Andres AS 564135, Arques ES 501037, Asso Jeunes Fouteux des 7 Vallées 564373, Attin US 536151, Auchy les Hesdin AS 515126, Audruicq AS 501227, Beaurainville ES 511382, Berck AS 500295, Bezinghem AS 533008, Blaringhem US 530987, Blendecques LP 52189, Blériot Plage US 522134, Boisdingham Mentque Nortbécourt Zudausques ES 528666, Boisjean AS 534967, Bomy US 529114, Bonningues les Ardres JS 533664, Bonningues les Calais FC 860673, Boulogne USCO 500077, Bourthes US 527018, Brèmes les Ardres RC 533665, Brimeux US 532664, Calais Pascal FA 564613, Calais RC 564529, Calais SO 522280, Calais Union Futsal 550723, Campagne les Guînes FC 525475, Conchil le Temple AS 537276, Condette JS 501244, Coquelles SC 519692, Coulogne ES 521011, Coulomby US 551790, Crémarest AS 530399, Cucq AS 525817, Dannes US 500891, Desvres JS 500283, Ecques Heuringhem FC 536562, Elinghen Ferques US 527216, Enquin Futsal C 564782, Eperlecques CA 525345, Esquerdes AS 515225, Etaples AS 501069, Etaples Haute Ville 536157, Fiennes OSC 564476, Fillièvres Conchy AS 536158, Fort Vert FJEP 528385, Fréthun FC 580447, Fruges AS 521530, Guînes ES 501190, Guînes Marais US 532087, Helfaut ES 527321, Hesdin l'Abbé US 527656, Hesdin Marconne O 500939, Heuringhem JS 581725, Huby St Leu U 537910, Humbert US 535623, Isques FC 528388, La Capelle les Boulogne FC 525348, Le Portel AS 582361, Le Portel Génération Foot Passion 581258, Licques ES 517823, Longfossé FLC 538710, Longuenesse JS 522945, Longuenesse Mala FC 542179, Lottinghen RC 530147, Lumbres O 500945, Lys Aa FC 860402, Marck AS 501223, Maresquel AS 512177, Merlimont FC 531859, Montreuil US 500292, Neufchatel E 500188, Nieurlet SL 533482, Ostrohove Brequerecque RC 527365, Outreau ASF 50109, Pays de la Lys 564513, Pays de St Omer US 500368, Polincove US 527668, Quiestède US 524495, Racquinghem JS 527664, Rang du Fliers AS 521362, Recques sur Hem FC 528743, Renescure JS 521642, Rinxent USO 501103, Roquetoire ES 523496, Ruminghem ADF 545694, St Inglevert AS 527657, St Josse FC 551113, St Léonard ES 525027, St Martin les Boulogne 512858, St Martin lez Tatinghem 522908, St Omer ESSOR 523533, St Tricat AS 527011, Samer RC 540043, Sangatte FC 529113, Seninghem Nielles Vaudringhem US 528667, Senlecques FC 564156, Surques Escœuilles AS 528668, Verchocq Ergny Herly US 523499, Verthon FC 541581, Vieil Hesdin US 530982, Vieil Moutier la Calique ASL 53975, Wailly-Beaucamp FC 548568, Wardrecques FC 540140, Wavrans sur l'Aa FC 533763, Wierre-Effroy US 582194, Wimereux AS 501040, Wimereux Futsal 553397.

Clubs absents : Ardres Futsal 564776, Ardres RC 530136, Arques Futsal 582534, Aubin SC 564371, Balinghem AS 537911, Bellebrune FC 527217, Blangy sur Ternoise JS 539422, Boulogne Conti FC 537278, Boulogne ESL 519242, Boulogne Municipaux 547116, Boulogne Thunders Futsal 564257, Calais Balzac A 531302, Calais Beau Marais F 528384, Calais Beau Marais Jeunes Futsal 590503, Calais Catena 522223, Calais Courgain 561181, Calais Dockers AS 564870, Calais Entente F 564870, Camiers AL 525344, Campagne les Hesdin AS 524143, Colombert AS 530985, Conteville Verte Vallée AC 564186, Coyecques US 525018, Créquy Fressin US 552387,

Equihen Plage US 528070, Frencq US 551924, Gouy St André RC 581455, Guempes FJEP 529352, Guempes Futsal 561158, Guînes Cornailles Futsal 553876, Hallines AS 522887, Hardinghen US 525346, Herbelles Pihem Inghem ES 541723, Hucqueliers SSFR 521099, Landrethun le Nord US 525479, Landrethun les Ardres FC 542693, Le Portel Amis de la Plage 537011, Le Portel S 500894, Le Portel US 539492, Le Touquet AC 500332, Les Attaques FC 560332, Longuenesse Futsal 590458, Mametz Rebecques 525819, Marquise US 501185, Nordausques FC 529354, Nortkerque AS 546217, Oye Plage ES 527894, Oye Plage Ansérien Futsal 554239, Pont de Briques A 511172, Réty US 540065, Ste Marie Kerque US 541178, Steenbecque Morbecque E 527663, Théroouanne US 525882, Thiembronne FC 534501, Tournehem AS 525643, Tubersent AC 549881, Vieille Eglise CA 531294, Wail US 535467, Watten CS 501168, Wimille CO 526225, Wirwignes FC 564935, Wissant FC 524660.

Tous ces clubs « absents » se verront imputer l'amende « absence aux assemblées générales » prévue dans notre barème financier sur leur compte club au District.

M. Franck Poret, Président du District, ouvre l'AG :

Monsieur l'adjoint aux sports,

Mesdames les Présidentes,

Messieurs les Présidents

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale des clubs du District Côte d'Opale.

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux pour participer aux travaux de l'Assemblée Générale d'automne du District Côte d'Opale. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie du District.

Permettez-moi de vous présenter les invités à la table que j'ai le plaisir d'accueillir :

-M. Jean-Michel HENON, Président Délégué du District,

-M. Dominique HARY, Secrétaire Général du District,

-M. Patrick QUENIART, Trésorier du District,

-M. Cédric BETTREMIEUX, Président de la Ligue des Hauts de France,

-Mme Véronique ROUSSÉ, Commissaire aux comptes

-M. Frédéric GAUTRIN, Adjoint aux sports de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Ainsi que la présence dans cette salle de :

-Mme Evelyne BAUDUIN, Présidente du District Artois et du Comité Départemental

-Mme Nathalie DEPAUW, Présidente du District de l'Oise

-M. Fernand DUCHAUSSOY, Président honoraire de notre District

-M. Georges FLOURET, Président honoraire de notre District et du Comité Départemental

-M. Jean-Louis GAMELIN, Président honoraire du District Artois et du Comité Départemental

-M. Aymeric ANSEL, Secrétaire Général de la Ligue des Hauts de France et Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage,

-M. Pascal POIDEVIN, Président du District de l'Aisne

-M. Chakib BACHIRI, Président du District des Flandres

-M. Pascal TRANQUILLE, Président du District de la Somme

-M. Gérard PIQUE, Trésorier Général de la Ligue des Hauts de France

-M. Jérémy LECAILLE, de la société Défis Sports

-M. Daniel GAJNY, de la société DG Buro

-M. Rachid FELLAHI, Président du Club de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Qui nous honorent de leur présence.

Nous excusons également :

-M. Patrick TILLIER, Maire de Saint Martin lez Tatinghem, retenu par d'autres obligations

-M. Stéfán ISLIC, Président du District de l'Escaut.

-Mme Pauline BLONDEAU, ancienne Présidente du District des Flandres

-M. Jean-Marie BECRET, Président Délégué de la Ligue des Hauts de France,

Avant de démarrer nos travaux je vous propose une minute de silence à la mémoire de l'ensemble des amis du football qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale.

Merci.

C'est un réel plaisir de vous retrouver aujourd'hui pour notre AG qui intervient alors que les compétitions de cette saison 2024/2025 ont redémarré. L'avantage est de pouvoir tirer les premiers enseignements de ces compétitions et malheureusement, force est de constater, que les comportements inappropriés commencent déjà à fleurir et à venir engorger la commission de discipline qui je pense, et j'en suis même sûr, s'en passerait bien.

C'est peut-être enfoncer des portes ouvertes mais le football est un jeu. Certes, les enjeux existent mais ils ne doivent pas amener à ce que l'agressivité, les incivilités prennent le pas sur le fair-play. Notre sport étant une vitrine exposée à tous les observateurs.

Aussi et comme nous l'avons déjà annoncé, nous continuerons et resterons très vigilants sur ces comportements inacceptables. Notre détermination ne faiblira pas lorsqu'il s'agira de prendre les sanctions qui s'imposent. Le District de la Somme a pris la décision pour ce week-end de ne tolérer aucune rencontre même entraînement, les clubs fautifs risquent une amende de 1000 euros.

Pour avancer positivement, nous devons œuvrer dans le même sens. Vous êtes les mieux placés pour faire passer les messages dans vos clubs. Alors nous comptons sur vous tous, le respect devant prévaloir pour tous les acteurs.

Pour la seconde année, la LFHF en partenariat avec le District a décidé de reconduire l'opération qui vise à former un maximum de licenciés aux gestes qui sauvent. La saison dernière, 8 sessions ont été organisées dans notre District.

Vous trouverez toutes les informations dans la brochure afin d'inscrire vos licenciés. Profitez-en, selon la taille de votre club, un certain nombre de formations est offert. Pour les arbitres, la formation est prise en charge par la Ligue.

L'un des objectifs majeurs du District est de travailler à la structuration et l'accompagnement des clubs, depuis 4 ans.

Nous constatons chaque jour au District que bien des clubs se posent des questions sur l'administration quotidienne de leur club, sur l'arbitrage, les formations, ou ont renoncé à déposer des dossiers de subvention... et cela est encore plus vrai lorsqu'il y a des changements à la tête des clubs, président, trésorier ou secrétaire...

Ainsi donc, nous allons organiser un forum des clubs destiné aux bureaux de vos clubs le samedi 25 janvier 2025 à Lottinghen de 9h00 à 13h00, après avoir identifié les thématiques qui intéresseront le plus grand nombre. Le but est de vous accompagner au mieux et vous permettre de développer votre association.

Ce sera également une occasion unique de se rencontrer, d'échanger avec les membres du comité directeur, d'autres clubs, et de repartir avec des outils concrets.

Ne ratez pas cette occasion de trouver des réponses aux questions que vous vous posez au quotidien...

Enfin les élections à la FFF où vous les clubs, pour la première fois pourrez voter, sachez que La Ligue des Hauts-de France sera représentée par 2 personnes :

Mme Pauline BLONDEAU et M. Cédric BETTREMIEUX.

Mes consignes de vote étant de supporter nos 2 représentants. Cédric BETTREMIEUX rentrera plus dans le détail lors de son intervention.

Je vais laisser la parole à Alex SERGENT, Président de la commission de surveillance des opérations électorales pour vous annoncer les quorums de cette AG.

La parole est laissée à M. Alex Sergent, Président de la CSOE pour annoncer les quorums :

Le District compte 172 clubs au total, ce matin lors des opérations de pointage 110 ont émarginé.

Ce qui représente un nombre total de voix pour le District de 1509 voix.

Ce matin les clubs qui ont émarginé représente un total de 1085 voix. Les quorums étant dans nos statuts de 33%, soit 57 clubs pour 503 voix, les deux sont atteints, donc les travaux peuvent se tenir.

Il rappelle pour les anciens et explique pour les novices le principe d'utilisation des boîtiers de vote. Il rappelle également que ces boîtiers devront être restitués à la sortie.

Une question test est posée.

Il est temps de passer à l'approbation du PV de l'AG du 11/06/24 à Crémarest paru le 26/06/24 sur notre site internet.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : oui 93,36%, non 6,64%, donc le PV est approuvé.

M. Dominique Hary, secrétaire général du District, prend la parole pour une AG extraordinaire, car elle concerne des modifications dans nos Statuts. Tout ceci a été étudié lors de la commission consultative réunie au District le lundi 7 octobre 2024.

-Les Commissions :

N) Commission ~~Information~~ ~~Promotion~~ Événementielle

Son rôle consiste à promouvoir le football par tout moyen à sa disposition. Créer un lien entre le District, les clubs et les dirigeants et à participer à l'élaboration à la demande des autres commissions d'événements ponctuels dans la vie du District.

-Article 13 : Comité Directeur

Le CD est composé de ~~dix-sept~~ dix-neuf (19) membres

Il comprend parmi ses membres :

-un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a

-un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b

-une femme

-un médecin

-quinze (15) autres membres

Assistent également aux délibérations du CD avec voix consultative :

- le Directeur administratif,
- le Conseiller Technique Départemental,
- le Président de la CDA,
- toute personne dont l'expertise est requise.

On passe au vote : touche 1 oui, touche 2 : non. Résultats : oui 84,14%, non 15,86%. Donc ces deux modifications sont approuvées.

M. Poret clôt l'AG extraordinaire et l'on revient à l'AG ordinaire.

M. Jean-Michel Hénon présente son rapport moral.

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Remerciements à nos différents partenaires institutionnels, sportifs ou privés, à la FFF, à la direction départementale de cohésion sociale pour l'aide octroyée dans le cadre de l'ANS, au Conseil Départemental pour la subvention de fonctionnement, à la Ligue des Hauts de France pour le versement des aides prévues dans le protocole d'accord Ligue/Districts et à l'ensemble de nos partenaires privés et de nos sponsors.

Remerciements aux membres du Comité Directeur, aux membres des commissions et au personnel pour le travail accompli.

Les rapports d'activités des différentes commissions étant en ligne, je vous laisse le soin de les consulter.

La saison a commencé, le 22 juillet par le tirage au sort des groupes de D1 puis le 08 août par le tirage au sort des deux premiers tours de la Coupe de France. Ce tirage a été effectué en présence d'une dizaine de clubs témoins et diffusé le lendemain sur les réseaux sociaux.

Les rentrées du foot se sont étalées tout au long du mois de septembre et nous avons eu l'honneur d'accueillir M. Djamel Haroun, membre du staff de l'équipe de France de futsal pour une séance d'entraînement futsal le 07 septembre à Rinxent.

Le 05 octobre, quelques bénévoles eurent l'honneur de passer un week-end à Clairefontaine.

Tout allait bien dans le meilleur des mondes, nous étions sortis du Covid. Mais dame météo se mit en colère. Remise générale le 28 octobre puis vinrent les inondations et la décision du District d'arrêter les compétitions jusqu'au 07 janvier.

Création d'une cagnotte « Leetchi » le 23 novembre, appel à la solidarité nationale par notre Président et création de la cellule de crise.

Remise des dotations aux clubs sinistrés le 20 janvier, reprise des compétitions le 11 février et clôture de la cellule de crise le 13 mars.

En coupe de France, qualification pour le 8ème tour de Blériot Plage, et qualification du Pays de St Omer pour les 32èmes de finale.

La 3ème soirée des bénévoles se déroula au cabaret de Licques le 24 février 2024.

Le championnat repris en février avec un gros travail de la commission de gestion des compétitions pour les remises des matchs. Les coupes se jouèrent en semaine. Le championnat se termina et les finales des coupes furent organisées. Bref une fin de saison presque ordinaire.

Nos effectifs au 30 juin 2024 sont de 26808 contre 26298 en 2022 ceux-ci sont donc stables. Les licences techniques sont en progression grâce au travail de nos techniciens, Benjamin et Gérard.

L'effectif des arbitres est de 353 en fin de saison, l'augmentation de 3,5% est surtout due au nombre de jeunes arbitres voire de très jeunes arbitres. Le nombre de nos arbitres est toujours insuffisant et permet à peine de couvrir les 3 premières divisions du District. Il y a eu 75 nouveaux arbitres de formés.

Le nombre de sanctions disciplinaires supérieures à 4 matchs de suspension s'élève à 1027 dont 73 mises en instruction. Devant la recrudescence des cas d'incivilités sur et autour du terrain deux séances de sensibilisation sur les incivilités ont été effectuées à Fruges et à Ardres. Le rôle du délégué a aussi été abordé lors d'une réunion spécifique à Ardres. A noter qu'une formation sur le rôle du délégué au terrain est disponible, les inscriptions se font par Portailclubs.

Les deux journées nationales des débutants ont eu lieu à Berck pour les U6/U7 (avec 103 équipes et 1500 personnes) et à Marck pour les U8/U9 (143 équipes pour 1000 participants). Merci à ces deux clubs pour l'organisation et l'accueil.

La labellisation des clubs et le développement des nouvelles pratiques sont deux priorités pour notre District. 50 autodiagnostic ont été faits par les clubs, 18 candidatures ont été déposées et 11 dossiers ont été validés.

Notre District a organisé la finale régionale de beach-soccer à Blaringhem qualificative pour la finale nationale à Canet en Roussillon.

Nos problèmes informatiques ne sont toujours pas résolus à ce jour, il ne se passe pas une semaine sans que nous rencontrions un dysfonctionnement. Le personnel du District, les bénévoles des commissions et vous les clubs, nous subissons ces désagréments qui nous pourrissent vraiment la vie.

Merci de votre attention.

M. Sergent reprend la parole pour l'approbation des comptes-rendus d'activités de la saison 2023-2024 parus sur notre site internet.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : oui 97,3%, non 2,7%. Donc les comptes-rendus sont approuvés.

M. Jean-Michel Hénon reprend la parole pour présenter les vœux de la commission de gestion des compétitions :

VOEU N°1 de la commission de gestion des compétitions visant à renforcer la pyramide des championnats seniors masculins à 11

Situation actuelle :

D1 : 3 poules de 12
D2 : 4 poules de 10
D3 : 1 poule de 9 + 4 poules de 10
D4 : 3 poules de 10 et 2 poules de 9
D5 : 4 poules de 10 et deux poules de 9
D6 : 6 poules de 10 et une poule de 9
D7 : 8 poules de 10

La commission propose de rétablir une pyramide cohérente :

D1 : 2 poules de 12 avec 3 montées en R3
D2 : 3 poules de 10 avec 3 montées en D1
D3 : 4 poules de 10 avec 4 montées en D2
D4 : 5 poules de 10 (inchangé) avec 5 montées en D3
D5 : 6 poules de 10 (inchangé) avec 6 montées en D4
D6 : 7 poules de 10 (inchangé) avec 7 montées en D5
D7 : en fonction des engagements avec 1 montée par poule

Le déséquilibre de la pyramide suite à la crise du covid ne permet plus aujourd'hui d'avoir des groupes complets. Ceci va permettre de resserrer l'élite, de permettre d'avoir des poules complètes.

La réforme se fera sur trois saisons.

Refonte de la pyramide des championnats

	2024/2025		2028/2029
D1	36 équipes en 3 poules de 12	➔	24 équipes en 2 poules de 12
D2	40 équipes en 4 poules de 10		30 équipes en 3 poules de 10
D3	50 équipes en 5 poules de 10		40 équipes en 4 poules de 10
D4	50 équipes en 5 poules de 10		50 équipes en 5 poules de 10
D5	60 équipes en 6 poules de 10		60 équipes en 6 poules de 10
D6	60 équipes en 6 poules de 10		70 équipes en 7 poules de 10
D7	80 équipes en 8 poules de 10		X équipes en X poules de 10

	2025/2026		2026/2027		
D1	3 poules de 12		3 poules de 10		3 montées en R3, 7 descentes en D2
D2	4 poules de 10		4 poules de 10		4 montées en D1, 8 descentes en D3
D3	5 poules de 10		5 poules de 10		5 montées en D2, 8 descentes en D4
D4	5 poules de 10		5 poules de 10		5 montées en D3, 9 descentes en D5
D5	6 poules de 10		6 poules de 10		6 montées en D4, 9 descentes en D6
D6	6 poules de 10		6 poules de 10		6 montées en D5, 11 descentes en D7
D7	8 poules de 10		X poules de 10		X montées en D6

	2026/2027		2027/2028		
D1	3 poules de 10		2 poules de 12		3 montées en R3, 7 descentes en D2
D2	4 poules de 10		4 poules de 10		4 montées en D1, 8 descentes en D3
D3	5 poules de 10		4 poules de 10		5 montées en D2, 18 descentes en D4
D4	5 poules de 10		5 poules de 10		5 montées en D3, 19 descentes en D5
D5	6 poules de 10		6 poules de 10		6 montées en D4, 19 descentes en D6
D6	6 poules de 10		7 poules de 10		6 montées en D5, 11 descentes en D7
D7	X poules de 10		X poules de 10		X montées en D6

	2027/2028	2028/2029	
D1	2 poules de 12	2 poules de 12	3 montées en R3, 2 descentes en D2
D2	4 poules de 10	3 poules de 10	5 montées en D1, 11 descentes en D3
D3	4 poules de 10	4 poules de 10	4 montées en D2, 12 descentes en D4
D4	5 poules de 10	5 poules de 10	5 montées en D3, 13 descentes en D5
D5	6 poules de 10	6 poules de 10	6 montées en D4, 14 descentes en D6
D6	7 poules de 10	7 poules de 10	7 montées en D5, 15 descentes en D7
D7	X poules de 10	X poules de 10	X montées en D6

	2028/2029	2029/2030	Hypothèse 2 descentes de Ligue
D1	2 poules de 12	2 poules de 12	3 montées en R3, 2 descentes en D2
D2	3 poules de 10	3 poules de 10	3 montées en D1, 3 descentes en D3
D3	4 poules de 10	4 poules de 10	4 montées en D2, 4 descentes en D4
D4	5 poules de 10	5 poules de 10	5 montées en D3, 5 descentes en D5
D5	6 poules de 10	6 poules de 10	6 montées en D4, 6 descentes en D6
D6	7 poules de 10	7 poules de 10	7 montées en D5, 7 descentes en D7
D7	X poules de 10	X poules de 10	X montées en D6

Après ces explications, un débat s'instaure avec l'intervention de Mrs Guerville (Attin), Wimez (Grpt Quiestède Roquetoire, Denquin (Blendecques), Dubois (St Omer ESSOR). M Poret demande que l'on passe au vote.

M. Sergent reprend la parole.

Toujours pareil : touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : oui 34,05%, non 65,95%. Le vœu est rejeté.

VOEU N°2 de la commission de gestion des compétitions

Nous proposons de supprimer le mini-championnat utilisé lors des montées ou descentes supplémentaires car celui-ci est complexe et peut générer des erreurs. Il est de plus peu lisible pour les clubs.

Nous proposons de le remplacer, de revenir au quotient et de modifier l'alinéa 3 de l'annexe 7.

« Quand le nombre de mouvements est différent du nombre de groupes (ou d'un multiple) d'un niveau de division, il sera tenu compte pour départager les équipes du nombre de points obtenus dans la totalité du championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).

Si l'égalité persiste, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- Du goal-average particulier (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes)
- Du goal-average général (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes)
- Du plus grand nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes)
- Du classement au Challenge du Fair-Play, lorsque celui-ci existe
- Tirage au sort

M. Hénon explique le pourquoi du comment, en l'absence de question dans la salle il est procédé au vote.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : oui 89,27%, non 10,73%. Donc le vœu est adopté.

M. Hénon souhaite savoir si l'on peut l'appliquer (application immédiate) à partir de cette saison.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : oui 96,2%, non 3,8%. Donc l'application immédiate est acceptée par les clubs présents pour fin de la saison 24/25.

Vœu de la commission du statut de l'arbitrage, présenté par le secrétaire de ladite commission M. Patrick Quéniart :

A l'instar de certains Districts de la LFHF, la CDSA souhaite rendre obligatoire la présence d'un arbitre dans les effectifs pour les équipes premières en D7.

La 1^{ère} saison est dérogatoire.

Nous avons constaté que la grande majorité des clubs montant de D7 à D6 se retrouve immédiatement en infraction.

En l'absence de question dans la salle, M. Sergent lance le vote.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : Oui 82,95%, Non 17,05%. Le vœu est accepté mais ne sera applicable qu'à partir de la saison 2025/2026.

La parole est laissée à MM William Vimeux et Kevin Verbrugghe, notre conseiller en arbitrage pour présenter le projet du label arbitrage.

Le projet, actuellement en cours de finalisation, sera transmis aux clubs dès son aboutissement.

Pas de remarques, ni de questions dans la salle, ces messieurs encouragent les clubs à s’inscrire dès que les formalités seront finalisées.

Nous abordons le côté financier de cet AG.

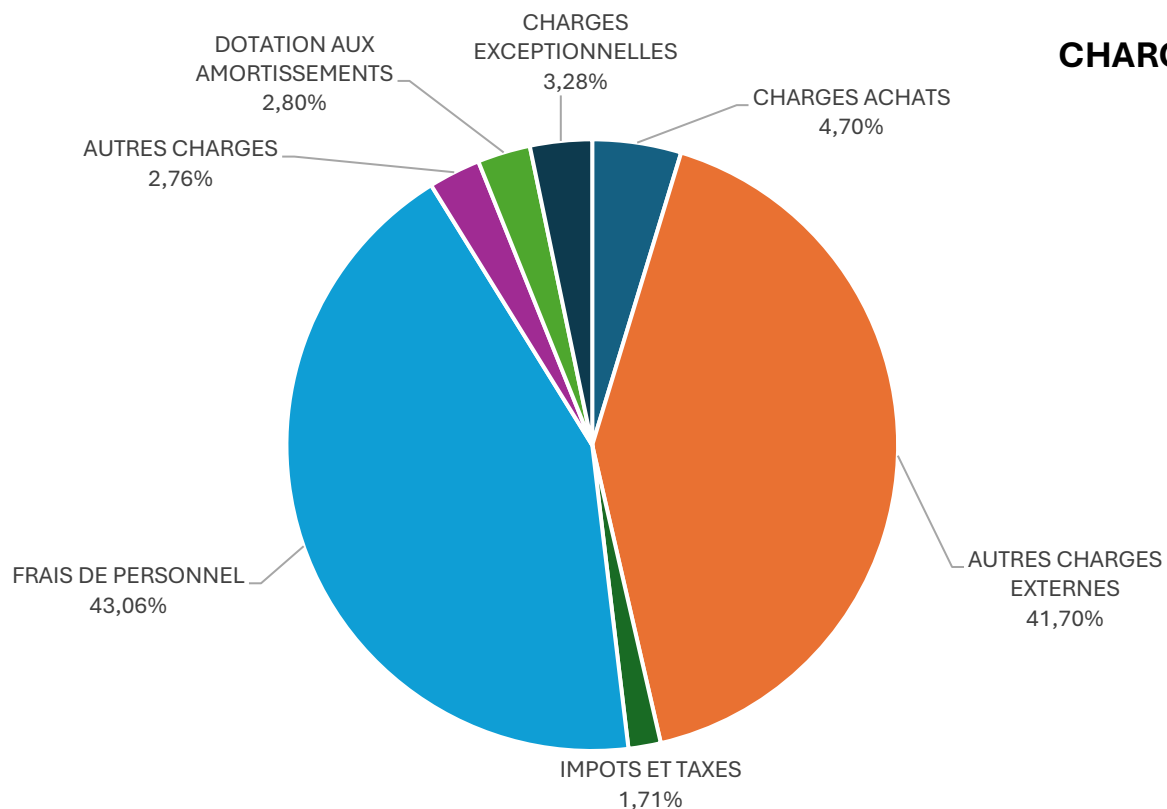
M. Quéniart, trésorier de notre District va présenter les différents documents et les commenter.

Compte de résultat et bilan de l’exercice 2023/2024 arrêté au 30/06/2024.

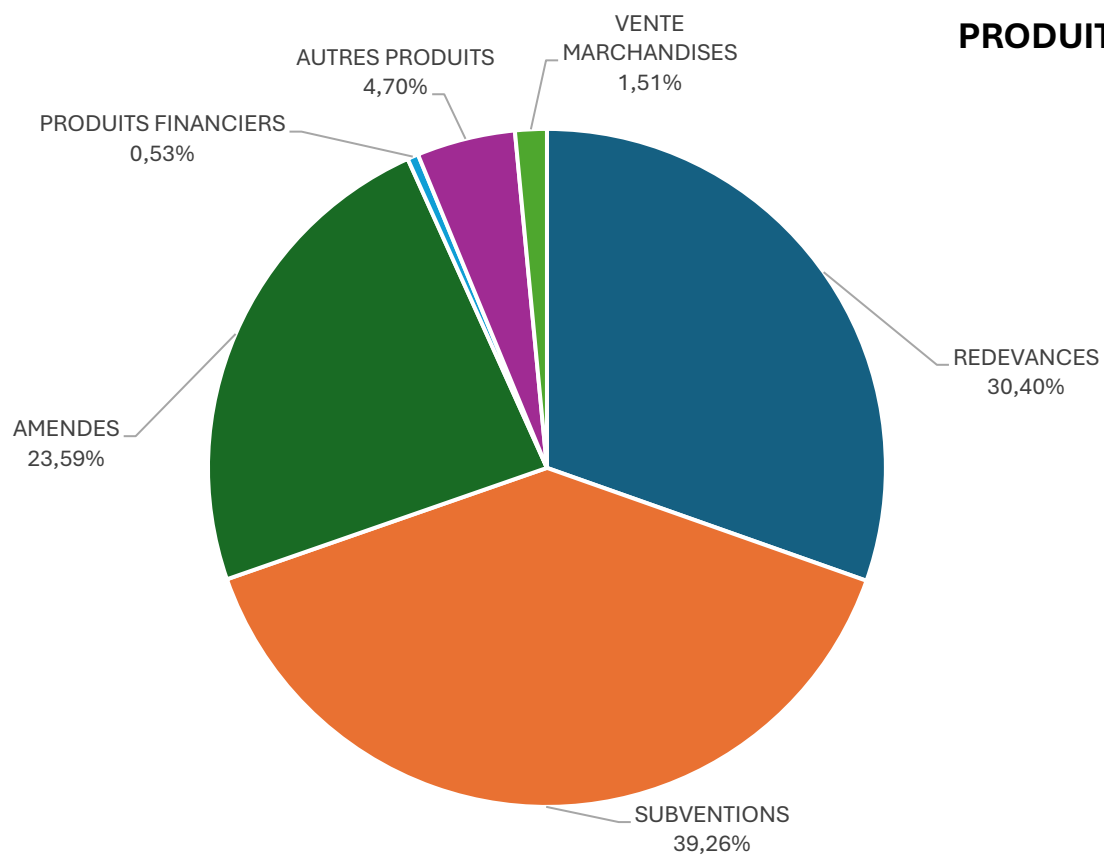
COMPTE DE RESULTAT	2023/2024	2022/2023
CHARGES ACHATS		
Brochures-livres-divers	11 892,10 €	4 343,55 €
Récompenses, équipements, ballons	7 633,06 €	31 584,45 €
Objets promotionnels	456,60 €	340,20 €
Matériel centrale d'achats	6 357,33 €	14 493,66 €
Transport centrale d'achats	132,80 €	
Variation de stock	5 409,22 €	9 205,88 €
Energie	6 648,81 €	8 375,92 €
Fournitures administratives+matériel informatique	2 356,74 €	7 195,36 €
Total =	40 886,66 €	75 539,02 €
AUTRES CHARGES EXTERNES		
Location-maintenance	45 906,05 €	42 778,66 €
Entretien et petit matériel	4 952,19 €	16 650,26 €
Assurance documentation	7 033,09 €	2 586,21 €
Honoraires	4 976,40 €	5 088,00 €
Frais de déplacements	128 137,82 €	131 968,97 €
Frais réceptions	800,71 €	921,69 €
Affranchissements téléphone	4 642,15 €	4 300,80 €
Services bancaires	1 455,98 €	1 564,58 €
Frais d'organisation	9 142,13 €	12 849,99 €
Frais arbitrage	142 236,04 €	132 849,56 €
Voitures de fonction	13 593,42 €	11 107,21 €
Total =	362 875,98 €	362 665,93 €
IMPOTS ET TAXES		
Taxe sur salaires	7 314,00 €	5 950,00 €
Formation continue	7 510,31 €	6 033,82 €
Taxe foncière	48,96 €	48,96 €
Total=	14 873,27 €	12 032,78 €
FRAIS DE PERSONNEL		
Rémunérations	272 135,37 €	287 454,49 €
Charges sociales	102 669,75 €	97 852,06 €
Variation Prov/CP	-870,17 €	62,34 €
Autres charges de personnel	807,60 €	748,80 €
Total =	374 742,55 €	386 117,69 €
AUTRES CHARGES		
Subvention Comité Départemental	23 477,00 €	21 953,00 €
Cadeaux	500,00 €	
Total =	23 977,00 €	21 953,00 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts/emprunt	2 908,96 €	3 318,53 €
Total =	2 908,96 €	3 318,53 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		
Dotation aux amortissements	24 348,22 €	32 618,38 €
Total =	24 348,22 €	32 618,38 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges diverses	28 523,35 €	1 117,94 €
Total =	28 523,35 €	1 117,94 €
VALORISATION BENEVOLAT	150 000,00 €	105 000,00 €
Total =	150 000,00 €	105 000,00 €
TOTAL DES CHARGES	1 023 135,99 €	1 000 363,27 €

<u>PRODUITS</u>	<u>2023/2024</u>	<u>2022/2023</u>
<u>REDEVANCES</u>		
Cotisations clubs	30 315,00 €	21 461,00 €
Droits engagements	34 200,00 €	27 176,00 €
Frais dossier (appels, réserves, déroq, enquêtes)	12 290,00 €	8 645,00 €
Droits engagements coupes	35 270,00 €	32 490,00 €
Droits formation arbitres		640,00 €
Tournois	5 500,00 €	4 664,00 €
Indemnités compensatoire coupes	14 700,00 €	
Participation clubs Comité Départemental		
Divers		196,23 €
Redevance arbitrage	142 272,04 €	132 954,66 €
Total =	274 547,04 €	228 226,89 €
<u>SUBVENTIONS</u>		
Ligue	144 328,00 €	138 394,00 €
Contrat objectifs FFF	48 761,00 €	49 177,00 €
Contrat objectifs Comité Départemental	17 189,15 €	18 382,35 €
Contrat salariés	63 890,00 €	64 943,40 €
Participation /C.T	53 254,99 €	55 100,12 €
Diverses	27 133,15 €	43 140,01 €
Total =	354 556,29 €	369 136,88 €
<u>AMENDES</u>		
Avertissements-exclusions	166 051,00 €	135 233,00 €
Autres amendes	46 963,00 €	47 299,00 €
Total =	213 014,00 €	182 532,00 €
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Intérêts/livret	4 297,02 €	2 563,96 €
Revenus s/val.mobilières	447,14 €	350,71 €
Total =	4 744,16 €	2 914,67 €
<u>AUTRES PRODUITS</u>		
Produits divers gestion	7,00 €	1,92 €
Encarts publicitaires	4 100,00 €	5 000,00 €
Produits exceptionnels	34 765,00 €	34 767,79 €
Transfert de charge	3 600,00 €	14 932,50 €
Total =	42 472,00 €	54 702,21 €
<u>VENTE MARCHANDISES</u>		
Matériel centrale achats	13 650,34 €	12 750,50 €
Total =	13 650,34 €	12 750,50 €
<u>VALORISATION BENEVOLAT</u>		
Total =	150 000,00 €	105 000,00 €
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>		
	1 052 983,83 €	955 263,15 €
<u>RESULTAT EXERCICE</u>		
	29 847,84 €	-45 100,12 €

CHARGES



PRODUITS



BILAN	2023/2024			2022/2023		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
ACTIF						
IMMOBILISATIONS						
Immeuble	497 184,21 €			497 184,21 €		
Amortissements Immeuble		-227 341,83 €			-211 294,36 €	
Agencement aménagement installations	83 383,24 €			83 383,24 €		
Amortissements agencement		-79 205,21 €			-73 640,86 €	
Matériel Outillage	4 971,04 €			4 971,04 €		
Amortissements		-4 837,55 €			-4 751,75 €	
Matériel de Bureau	21 900,49 €			20 215,51 €		
Amortissements		-15 899,14 €			-13 248,54 €	
Matériel de transport	16 398,32 €			16 398,32 €		
Amortissements		-16 398,32 €			-16 398,32 €	
Total =	623 837,30 €	-343 682,05 €	280 155,25 €	622 152,32 €	-319 333,83 €	302 818,49 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Parts sociales	18 332,43 €			17 885,67 €		
Total =	18 332,43 €		18 332,43 €	17 885,67 €		17 885,67 €
ACTIF A COURT TERME						
Stocks	14 547,52 €		14 547,52 €	19 956,74 €		19 956,74 €
FFF	13 528,62 €		13 528,62 €	12 277,96 €		12 277,96 €
Ligue des Hauts de France				107,50 €		107,50 €
Comité Départemental	68,00 €		68,00 €	11 453,57 €		11 453,57 €
Clubs Débiteurs	100 442,72 €		100 442,72 €	57 716,16 €		57 716,16 €
Charges constatées d'avance	1 175,00 €		1 175,00 €	1 048,00 €		1 048,00 €
Membres						
Organismes sociaux				329,16 €		329,16 €
Produits à recevoir	29 831,50 €		29 831,50 €	8 000,00 €		8 000,00 €
Banque	148 396,27 €		148 396,27 €	145 756,92 €		145 756,92 €
Livret	187 313,09 €		187 313,09 €	183 677,09 €		183 677,09 €
Caisse	0,62 €		0,62 €	6,54 €		6,54 €
Interêts courus à recevoir	2 298,12 €		2 298,12 €	1 637,10 €		1 637,10 €
Total =	497 601,46 €		497 601,46 €	441 966,74 €		441 966,74 €
TOTAL DE L'ACTIF	1 139 771,19 €	-343 682,05 €	796 089,14 €	1 082 004,73 €	-319 333,83 €	762 670,90 €

PASSIF	2023/2024		2022/2023	
SITUATION NETTE				
Fonds associatif		177 447,56 €		177 447,56 €
Report à nouveau		337 090,53 €		382 190,65 €
Résultat de l'exercice		29 847,84 €		-45 100,12 €
Total=		544 385,93 €		514 538,09 €
DETTES A LONG TERME				
Emprunt		92 502,90 €		106 849,82 €
Total=		92 502,90 €		106 849,82 €
DETTES				
Clubs créiteurs		5 695,63 €		5 794,95 €
Fournisseurs		30 456,79 €		23 471,32 €
Ligue Hauts de France		894,93 €		
Membres		6 389,46 €		455,82 €
Charges à payer		5 484,65 €		5 945,08 €
Impôts à payer		1 142,62 €		1 379,48 €
Organismes sociaux		10 454,00 €		11 074,00 €
Charges sociales à payer		6 911,78 €		5 353,31 €
Provision sur cong.payés +13ème mois		36 927,08 €		36 331,80 €
Charges à payer/C.P		17 741,87 €		16 761,89 €
Comité Départemental				
Créditeurs divers		29 101,50 €		34 715,34 €
Produits constatés d'avance		8 000,00 €		
Total=		159 200,31 €		141 282,99 €
TOTAL DU PASSIF		796 089,14 €		762 670,90 €

Il laisse la parole à Mme Roussé, notre commissaire aux comptes.
Cette dernière informe l'assistance qu'elle a deux rapports à faire, l'un spécial (rien à signaler)
et l'un sur les comptes annuels.

DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE
62250 - MARQUISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels exercice clos le 30 juin 2024

Véronique ROUSSÉ

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France

26, rue Camille Enlart
62200 BOULOGNE SUR MER

DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE
62250 - MARQUISE

<p>R A P P O R T DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</p>
--

<p>Exercice clos le 30/06/2024</p>

Aux membres du District Côte d'Opale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes du DISTRICT COTE D'OPALE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du DISTRICT COTE D'OPALE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

J'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et me suis assurée de leur correcte application, j'ai notamment mis en œuvre

- des procédures destinées à m'assurer de la sincérité et de la régularité des subventions comptabilisées dans l'exercice,
- et des sondages relatifs à l'enregistrement comptable et à la justification de la césure des frais et recettes.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du comité

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents adressés aux membres du DISTRICT COTE D'OPALE sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du DISTRICT COTE D'OPALE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président et le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion du DISTRICT COTE D'OPALE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptable retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOULOGNE-S/MER, le 23 octobre 2024



DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE
62250 - MARQUISE

RAPPORT SPÉCIAL **Du Commissaire aux Comptes** **Sur les conventions réglementées** **Assemblée générale d'approbation** **des comptes de l'exercice** **clos le 30 juin 2024**

Véronique ROUSSÉ

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France

26, rue Camille Enlart
62200 BOULOGNE SUR MER

DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : avenue Beaupré
62250 - MARQUISE

**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2024**

Aux membres du District Côte d'Opale,

En ma qualité de commissaire aux comptes du District Côte d'Opale, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à BOULOGNE-SUR-MER le 23 octobre 2024



En l'absence de remarques et de question dans la salle, M. Sergent demande l'approbation du compte de résultat et du bilan saison 2023/2024.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : Oui 99,25%, Non 0,75%. Donc le compte de résultat et le bilan sont approuvés.

Question sur l'affectation de ce résultat au fonds de réserve.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : Oui 98,12%, Non 1,88%. Donc ce résultat est affecté au fonds de réserve.

M. Quéniart présente maintenant le budget prévisionnel 2024/2025. Il fait quelques commentaires. Il s'est basé sur les chiffres de la saison précédente et à ajuster certains chiffres.

BUDGET PREVISIONNEL DU DISTRICT COTE D'OPALE 2024-2025							
CHARGES	MONTANT	%/Rubrique	%/Dépenses	PRODUITS	MONTANT	%/Rubrique	%/Recettes
ACHATS				REDEVANCES			
brochures-livres -divers	10 000 €	18,18%	0,85%	cotisations clubs	29 985 €	10,08%	2,53%
Achats pour centrale dt variation stock	10 000 €	18,18%	0,85%	frais de dossier(appel,reserves,etc)	20 000 €	6,71%	1,69%
Récompenses, objets, communication	25 000 €	45,45%	2,11%	droits d'engagements championnats	35 160 €	11,80%	2,97%
Energie	7 000 €	12,73%	0,59%	droit d'engagements coupes	21 940 €	7,38%	1,85%
Variation stocks Récompenses ...	- €	0,00%	0,00%	droit d'engagements coupes Jeunes	13 280 €	4,46%	1,12%
Produits entretien	500 €	0,91%	0,04%	indemnité compensatoire coupes	13 490 €	4,53%	1,14%
fournitures administratives	2 500 €	4,55%	0,21%	tournois	4 445 €	1,49%	0,38%
				Redevance arbitrage	159 700 €	53,59%	13,50%
TOTAL ACHATS	55 000 €	100,00%	4,65%	TOTAL REDEVANCES	298 000 €	100,00%	25,19%
AUTRES CHARGES EXTERNES				SUBVENTIONS			
location- maintenance	46 000 €	12,68%	3,89%	Ligue	160 000 €	43,42%	13,52%
Entretien des locaux	4 000 €	1,10%	0,34%	Soirée des bénévoles	10 000 €	2,71%	0,85%
Assurance -documentations	5 000 €	1,38%	0,42%	Convention d'objectifs LFA	48 500 €	13,16%	4,10%
Voitures de fonction	9 400 €	2,59%	0,79%	DIVERS			
Honoraires	5 000 €	1,38%	0,42%	Aide contrats salariés	120 000 €	32,56%	10,14%
Frais de déplacements	115 000 €	31,69%	9,72%	Aide divers, subvention, ...	30 000 €	8,14%	2,54%
trais arbitrage D1 D2 D3 Futsal D1 D2	159 700 €	44,01%	13,50%	TOTAL SUBVENTIONS DIVERS	368 500 €	100,00%	31,15%
trais de réceptions	1 000 €	0,28%	0,08%				
affranchissement - téléphone	5 000 €	1,38%	0,42%	AMENDES			
Services bancaires	2 800 €	0,77%	0,24%	avertissements - exclusions	150 000 €	76,92%	12,68%
Frais d'organisation	10 000 €	2,76%	0,85%	autres amendes	45 000 €	23,08%	3,80%
TOTAL AUTRES CHARGES	362 900 €	100,00%	30,68%	TOTAL AMENDES	195 000 €	100,00%	16,48%
IMPOTS ET TAXES							
Formation continue	7 700 €	51,33%	0,65%				
Taxe sur les salaires	7 300 €	48,67%	0,62%				
TOTAL IMPOTS ET TAXES	15 000 €	100,00%	1,27%				
FRAIS DE PERSONNEL				AUTRES PRODUITS			
Rémunérations	300 000 €	75,00%	25,36%	Centrale d'achat	10 000 €	1,13%	0,85%
Charges sociales	100 000 €	25,00%	8,45%	Publicité véhicules, sites, ...	5 000 €	0,57%	0,42%
TOTAL FRAIS DE PERSONNELS	400 000 €	100,00%	33,81%	Live arbitrage	6 000 €	0,68%	0,51%
				TOTAL amendes	21 000 €	1,25%	1,78%
AUTRES CHARGES							
Subvention Comité Départemental	24 000 €	100,00%	2,03%				
TOTAL AUTRES CHARGES	24 000 €	100,00%	2,03%				
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	856 900 €		72,43%	TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	882 500 €		74,60%
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts/emprunt	2 900 €	8,64%	0,22%	Intérêt compte	4 500 €	100,00%	0,38%
Amortissement	27 500 €	91,36%	2,32%				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	30 100 €	100,00%	2,54%	PRODUITS FINANCIERS	4 500 €	100,00%	0,38%
PRÊTS INSTALLATIONS, ...	15 000 €		1,27%	PRÊTS INSTALLATIONS, ...	15 000 €		1,27%
VALORISATION BENEVOLAT	281 000 €		23,75%	BENEVOLAT	281 000 €		23,75%
TOTAL CHARGES	1 183 000 €		100,00%	TOTAL PRODUITS	1 183 000 €		100,00%

En l'absence de remarques et de question dans la salle, M. Sergent demande l'approbation du budget prévisionnel pour la saison 2024/2025.

Touche 1 : oui, touche 2 : non. Résultats : Oui 93,82%, Non 6,18%. Donc le budget prévisionnel 2024/2025 est approuvé.

Vient le moment de la remise des trophées des champions saison 24/25.

Cela incombe à M. Hénon, Président de la commission des compétitions, ce dernier appelle les membres de sa commission pour opérer à cette remise.

Champions de niveau de division 2023/24



La parole est donnée à Mme Sylvie Lefebvre pour l'opération « Octobre rose », elle appelle les personnes qui l'ont aidées dans cette tâche. Elle retrace également la genèse de cette opération.



M. Poret demande s'il y a des questions diverses :

Un des présidents du club d'Eperlecques tient à remercier le District et la Ligue pour l'aide apportée aux clubs suite aux inondations. Il regrette d'avoir perdu une rencontre (moins quatre points au classement) pour un problème de FMI.

M. Poret lui répond, et dit que cela ne dépend pas de nous.

M. Julien Savary (Président du Pays de la Lys), revient sur la pyramide des compétitions seniors et suggère que la commission consultative se repenche sur le dossier. M. Poret n'est pas contre.

M. Pierre Mayeur (Président de Audruicq) demande à ce qu'un niveau R4 soit remis au niveau de la Ligue. Cela n'est malheureusement pas possible, la FFF n'autorise plus que trois niveaux en Ligue.

Intervention des personnalités :

M. Gautrin, adjoint aux sports de la ville de St Martin lez Tatinghem. Il se dit ravi d'avoir été choisi pour l'organisation de cette AG et préfère voir les jeunes faire du sport que dégrader les biens publics ou autres. Merci aux bénévoles du club pour le travail réalisé chaque semaine.

Suite à cela M. Poret remet un cadeau souvenir pour la mairie et appelle le Président du club pour lui remettre également un cadeau souvenir.

M. Bettremieux, Président de notre Ligue, remercie les clubs pour sa réélection ainsi que l'ensemble de sa liste. Il insiste sur l'honorabilité mise en place par la FFF. Si des personnes concernées restent dans des clubs au contact avec des jeunes, il en va de la responsabilité du Président de club. Les incivilités, un groupe de travail est à la tâche et il faudrait faire de la prévention et non de la répression. Les problèmes sont de plus en plus autour des terrains.

Pour la première fois les clubs vont pouvoir voter, par voie informatique, pour l'élection du Président de la FFF. Enfin l'on retrouve une Fédération plus sereine.

Clôture de l'AG par M. Franck Poret :

Mesdames, Messieurs,

Il me revient le mot de la fin.

Les travaux de ce matin ont été très enrichissants pour notre District. Il ne reste plus qu'à les appliquer et j'ai bien noté de retravailler la pyramide. Soyons forts, restons soudés dans l'évolution de notre sport favori.

Je reste disponible pour toutes invitations dans vos clubs.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une excellente saison et je vous retrouve de suite au pot de l'amitié offert par le club de Saint-Martin Lez Tatinghem.

Merci, et soyons soudés.

Le Président
M. Fk Poret

Le Secrétaire Général
M. D Hary